

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Catégorie : Référentiels		Source de la saisine : Etat
Date de Dépôt : Sans Objet	Date d'examen: 04/06/19	
Décision n° 2019-18		
Date de validation officielle : 22/08/19	Objet : AVIS  <b>Liste des espèces de faune sensibles à la diffusion des données au titre du SINP</b>	Vote électronique ----- Votes exprimés : 29 ----- Votes valides : 28  Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 3

### Contexte de la demande

La proposition vise à finaliser la procédure régionale chargée de mettre en œuvre les dispositions du SINP attachées à la sensibilité des données d'espèces diffusées dans ce cadre. Joana PERRODIN de l'OAFS, présente un diaporama. Après un rappel de la méthodologie (validée le 05/02/19), elle signale un retour d'expertise sur quelques espèces de certains groupes taxonomiques, mais peu de réactions sur les degrés de sensibilité proposés.

L'objectif de la présentation est d'aboutir à la validation d'une liste d'espèces par le Conseil sur les groupes taxonomiques suivants : Amphibiens, Reptiles, Mammifères continentaux non volants, Oiseaux, et Invertébrés (sensu lato).

Le document présente les espèces retenues comme potentiellement sensibles d'après la méthode validée le 5 février 2019 (OAFS, 2019 : *Définition et gestion des données sensibles faune en Nouvelle-Aquitaine*. Version 1.0). Les groupes traités sont les reptiles, les amphibiens, les mammifères continentaux non volants et les oiseaux nicheurs. Certains invertébrés déjà cités dans la liste nationale ou faisant l'objet de programmes d'études ou de conservation en région ont également été considérés. Ces listes peuvent être mises à jour à tout moment en fonction des besoins / évolution des contextes.

Pour rappel, une **espèce « potentiellement sensible »** est une espèce dont les données d'observation peuvent être classées, selon le contexte, « sensibles » ou « non sensibles ». Ce classement dépend notamment de la localisation de la donnée ou de la période. Une **donnée est dite « sensible »** lorsque l'observation en question se déroule dans un contexte précis qui rend la donnée sensible (comportement de reproduction, données de nids, de terriers, etc.). **La sensibilité dépend uniquement des risques qu'entraîne la diffusion de la donnée pour la protection du patrimoine naturel.**

Les espèces évaluées comme potentiellement sensibles sont listées en page 2 du document. Les éléments remarquables pour chacune de ces espèces sont précisés dans les tableaux des pages 3 à 50. Pour chaque espèce est présenté : l'étude des critères de sensibilité, les éléments contextuels relatifs à la sensibilité de la donnée et le périmètre de sensibilité. L'étude du périmètre intègre les statuts de présence départementale des espèces (d'après OAFS, 2019 : *Méthodologie d'élaboration des référentiels-espèces en milieu continental de Nouvelle-Aquitaine*. Version 1.0. Pessac, 12 p.).

Reptiles	Amphibiens	Mammifères continentaux hors chiroptères
Cistude d'Europe - <i>Emys orbicularis</i> Lézard ocellé - <i>Timon lepidus</i> Seps Strié - <i>Chalcides striatus</i> Vipère de Séoane - <i>Vipera seoanei</i>	Crapaud calamite - <i>Epidalea calamita</i> Grenouille des Pyrénées - <i>Rana pyrenaica</i> Pélobate cultripède - <i>Pelobates cultripedes</i> Péloodyte ponctué - <i>Pelodytes punctatus</i> Sonneur à ventre jaune - <i>Bombina variegata</i> Triton crêté - <i>Triturus cristatus</i> Triton de Blasius - <i>Triturus cristatus</i> x <i>T. marmoratus</i>	Blaireau européen - <i>Meles meles</i> Castor d'Eurasie - <i>Castor fiber</i> Desman des Pyrénées - <i>Galemys pyrenaicus</i> Loup gris - <i>Canis lupus</i> Ours brun - <i>Ursus arctos</i> Vison d'Europe - <i>Mustela lutreola</i>
Invertébrés	Oiseaux nicheurs	
Azuré de la Sanguisorbe - <i>Phengaris teletus</i> Azuré de la Pulmonaire - <i>Maculinea alcon</i> Bacchante - <i>Lopinga achine</i> Grand Sylvain - <i>Limenitis populi</i> Hermite - <i>Chazara briseis</i> Écrevisse à pattes blanches - <i>Austropotamobius pallipes</i> Grande Mulette - <i>Margaritifera auricularia</i> Mulette perlière - <i>Margaritifera margaritifera</i>	Aigle botté - <i>Hieratus pennatus</i> Aigle royal - <i>Aquila chrysaetos</i> Autour des palombes - <i>Accipiter gentilis</i> Balbuzard pêcheur - <i>Pandion haliaetus</i> Bruant ortolan - <i>Emberiza hortulana</i> Circaète Jean-Le-Blanc - <i>Circaetus gallicus</i> Chouette de Tengmalm - <i>Aegolius funereus</i> Cigogne noire - <i>Ciconia nigra</i> Élanion blanc - <i>Elanus caeruleus</i> Faucon pèlerin - <i>Falco peregrinus</i> Grand Corbeau - <i>Corvus corax</i> Grand-duc d'Europe - <i>Bubo bubo</i>	Grand Tétrás - <i>Tetrao urogallus</i> Grue cendrée - <i>Grus grus</i> Gypaète barbu - <i>Gypaetus barbatus</i> Hibou des marais - <i>Asio flammeus</i> Lagopède alpin - <i>Lagopus mutus</i> Milan royal - <i>Milvus milvus</i> Outarde canepetière - <i>Tetrax tetrax</i> Pic à dos blanc - <i>Dendrocopos leucotos</i> Pouillot ibérique - <i>Phylloscopus ibericus</i> Spatule blanche - <i>Platalea leucorodia</i> Vautour percnoptère - <i>Neophron percnopterus</i> Vautour fauve - <i>Gyps fulvus</i>

## Examen du CSRPN.

Chaque espèce des 49 soumises à l'examen a fait l'objet d'une discussion.

Sur les 49 propositions de statuts, 38 espèces ont été validées en l'état.

A contrario, 9 espèces ont fait l'objet d'ajustements plus contraignants passant du niveau 1 au niveau 2 (Vipère de Séoane, Grenouille des Pyrénées, Castor européen, Grand-Duc, Grand tétras, Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Azuré de la Sanguisorbe, Ecrevisse à pattes blanches).

Enfin 2 espèces ont vu leur sensibilité restreinte aux zones de reproduction (Loup, Grand Corbeau).

En l'absence du quorum, le président propose que la décision et l'avis fasse l'objet d'un vote électronique.

Il propose que le conseil valide un avis favorable à la proposition de liste amendée.

## Décision du CSRPN N-A

**Le CSRPN N-A, après vote électronique valide, décide de formuler un avis favorable à la proposition de listes d'espèces de faune de Nouvelle-Aquitaine sensibles à la diffusion de leurs données dans le cadre du SINP.**

A Angoulême, le 22 Aout 2019.

Le Président du CSRPN N-A



Laurent CHABROL